Compte rendu du Conseil Municipal du 1er juin 2015

Etaient présents : Mmes et MM. : Mireille Bessaa (1er adjoint), Frédéric Bourlion, Pierre Corade (Maire), François Cornette, Jacques Dissard (2ème adjoint), Marc Jeanty, Xénia Kavalewski, Michel Maurel, Stéphanie Wallet.

Absent excusé: M. Philippe Gobert (pouvoir à F. Bourlion), Mme Arlette Pitsillidès (pouvoir à M.Bessaa).

Secrétaire de séance : J. Dissard. Secrétaire auxiliaire : B. Houpeau.

M. le Maire ouvre la séance à 18H.

Le compte-rendu du conseil municipal du 9 mars 2015 est approuvé.

1. Fixation du prix de régie d'intervention des agents communaux et du matériel

Ces services peuvent être proposés aux administrés et aux communes voisines.

M. le Maire présente l'évaluation du prix de revient horaire de ce service : $22 \in$ pour le travail d'un employé communaux, $6 \in$ pour l'emploi du camion benne municipal, $15 \in$ pour le tracteur, $6 \in$ pour l'épareuse, $10 \in$ pour le broyeur, $6 \in$ pour la rétro-pelle. La perception sera consultée pour ce qui concerne la TVA.

M. le Maire rappelle qu'il ne s'agit pas de concurrencer les entreprises privées, mais d'une entraide entre communes et d'une alternative proposée au brûlage des déchets verts, interdit par arrêté préfectoral. La délibération établissant le principe et les tarifs est mis au vote. Voté à l'unanimité.

2. <u>Décision modificative pour alimenter le budget primitif du SIRS (participation communale)</u>

En raison de la difficulté à connaître dès la rentrée la répartition exacte des élèves entre les communes, il est nécessaire de réévaluer la contribution au SIRS (Syndicat Intercommunal pour le regroupement scolaire). La somme de 4103€ est votée à l'unanimité.

3. Attribution des subventions communales aux différentes associations

M. le Maire présente au conseil la répartition qu'il souhaite faire des subventions communales aux associations, en privilégiant les plus actives dans l'animation du village. Chaque subvention est votée séparément, les conseillers qui sont également membres du bureau d'une de ces associations ne prennent pas part au vote.

Anciens Combattants : 700 € ; Age d'Or : 1000 € ; « Le Bonheur dans le Pré » : 1200 € ; Association des Huit Villages : 100 €. La subvention à la SPA, qui recueille les animaux errants trouvés dans la commune, était de 123,73 € l'an dernier, elle sera reconduite selon les souhaits de cette association. Les montants de ces subventions sont approuvés à l'unanimité des votants.

4. Cotisation à la MOAT (Mutuelle de l'Oise de Agents Territoriaux)

L'un des agents de la commune reçoit une participation de 25% pour sa cotisation. Dans le privé ce sera obligatoire à compter du 01/01/2016, mais pas pour les établissements publics. M. le Maire souhaite néanmoins que cette aide soit généralisée à l'ensemble du personnel communal, si les agents souhaitent adhérer à cette même mutuelle, mais sur les cotisation de base.

Cette mesure est mise au vote et adoptée à l'unanimité.

5. Adhésion au CAUE (conseil en architecture, urbanisme et environnement)

M. le Maire souhaite que la commune cotise à cette association, qui sera utile entre autre dans la conception des aménagements d'entrée de village dont le projet est inscrit dans le PADD. Cette cotisation (150€ par an) est votée à l'unanimité.

6. <u>Désignation des 2 représentants au jury d'assises.</u>

Il est procédé à un tirage au sort à partir des listes électorales. Les 43 feuillets de la liste sont mélangés, un nombre de 1 à 43 est choisi par une conseillère, puis un nombre de 1 à 10.

Deux administrés sont ainsi désignés. Leurs noms seront communiqués à la mairie de Chaumont qui procèdera à un autre tirage au sort entre tous les désignés de toutes les communes du canton.

7. <u>Appel d'offres du SIAEP (Syndicat Intercommunal pour l'Adduction d'Eau Potable) pour le</u> renforcement des canalisations d'adduction d'eau rue Soins et rue de l'Industrie

M. le Maire informe le conseil que l'ouverture des plis a eu lieu il y a deux semaines. Sur six offres trois proposaient des montants d'environ 150 000 € ; une subvention de l'état viendra diminuer considérablement cette dépense. Les travaux commenceront en septembre.

8. <u>Appel d'offres concernant la Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des installations</u> d'assainissements particuliers.

Les diagnostics effectués par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) étant pratiquement achevés, un bureau d'études peut à présent être choisi par la commune, pour effectuer une étude groupée et proposer à chacun un projet correspondant à sa situation.

Il faut compter 300 € par parcelle, dont l'AESN (Agence de l'Eau de Seine-Normandie) prend en charge 60% et le Conseil Général 10%, plus 80 € pour la validation du projet par le SPANC. M. le Maire rappelle que la commune de Montjavoult s'est engagée à prendre en charge cette étude, qui sera donc gratuite pour les habitants.

Les travaux pourront débuter pour un minimum de 10 installations. L'AESN (Agence de l'Eau de Seine-Normandie) couvre 60% des frais pour un coût de 9 500 €, le Conseil Général y ajoute 500 €. La solution choisie est la maîtrise d'ouvrage privée : chaque propriétaire choisit son entreprise et la paye, et reçoit ensuite le montant des subventions.

Ces travaux ne sont pas obligatoires, sauf pour les installations présentant un danger pour la santé, qui doivent être mises aux normes dans un délai de 4 ans. Tout nouvel acheteur dispose d'un délai d'un an, mais ne bénéficiera d'aucune subvention. M. le Maire rappelle que l'installation d'un assainissement conforme est un devoir et que l'on ne peut continuer à déverser des eaux polluées.

Dès qu'un bureau d'études aura été choisi, une réunion publique sera organisée. L'ADTO a procédé à l'appel d'offres, qui sera clos le 8 juin à 18h. L'ouverture des plis aura lieu le 10 juin à 10h en présence des membres de la commission.

9. Appel d'offres concernant les aménagements de la rue Soins

M. le Maire informe le conseil de l'accord donné à l'ADTO pour lancer les appels d'offres concernant la réfection de la Rue Soins. L'ensemble de ces travaux devraient être terminés avant l'hiver.

10. Projet de Schéma régional de Cohérence Ecologique

M. Dissard rend compte de l'avis défavorable voté à l'unanimité par la CCVT au Projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) présenté par la région, élaboré avec l'assistance de la DREAL et des bureaux Ecosphère/Ecothème/RCT. Ce schéma, révisable tous les 6 ans répond à l'exigence des lois Grenelle I et II d'aout 2010 et juillet 2011, et leur décret d'application de 2012, de définir les « trames vertes et bleues » (TVB) : forêts, prairies, cours d'eau, zones humides, réservoirs de biodiversité, couloir, etc. Il a été jugé que ce projet, avec une méthodologie discutable et de nombreuses erreurs factuelles, empiétait sur les compétences des collectivités locales, ne tenant aucun compte des zones déjà définies par le SCOT et les PLU, et par ailleurs traçait à grandes lignes des trames qui empiétaient sur les zones habitées, les zones d'activité et même des usines, ainsi que les terres agricoles, compromettant ainsi toute possibilité de développement. Tout en étant d'accord sur le principe d'un tel schéma, la CCVT demande que ce projet soit révisé. Une décision similaire a été prise par la Communauté de Communes de Beauvais, la ville de Beauvais, et le Conseil Départemental.

11. <u>Délégation de signature pour l'instruction des dossiers d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, etc...)</u>

M. le Maire informe le conseil de l'arrêté de délégation de signature qu'il s'apprête à signer pour la CCVT qui remplacera le service instructeur de la DDT à partir du 1^{er} Juillet. Les informations concernant ces demandes seront accessibles en ligne. Et la décision finale reviendra comme auparavant au maire de la commune.

12. Questions diverses

I) Point forain

M. le Maire informe le conseil de l'installation d'un point forain sur la place de l'église qui permettra, sur demande, de fournir en électricité les manifestations (fêtes, brocante, etc.)

II) Recensement

Le prochain recensement aura lieu du 21-01 au 20-02-2016.

III) Projet In Vestiss

Une propriété d'environ 3 000 m² située à Hérouval a été vendue à la société In Vestiss qui a pour projet de la diviser en cinq parcelles. Le projet est pour le moment en attente, les exigences de la sécurité incendie n'étant pas remplies.

IV) Pass Permis

La présidence du conseil départemental a l'intention de lier l'attribution du « Pass permis », une aide qui passerait de 400 € à 600, à une « contribution citoyenne » de 70h de travail bénévole, pour œuvrer à l'attention d'une collectivité ou d'un association.

L'assentiment des communes et leur engagement à valider une convention sont demandés avant d'aller plus loin dans ce projet.

Le conseil autorise M. le Maire à répondre favorablement.

Nous deviendrions partenaire de cette opération et pourrions ainsi accueillir de jeunes isariens.

V) Compteurs électriques des agents

M. le Maire informe le conseil de la mise en place prochaine, après les compteurs électriques, de compteurs d'eau dans les logements loués à deux agents municipaux. Cela implique le paiement de d'abonnements supplémentaires pour la commune, mais permettra de chiffrer les avantages en nature qui pourront apparaître sur les bulletins de salaires dès 2016.

VI) Locations Presbytère

M. le Maire informe le conseil du bon fonctionnement et de la rentabilité du presbytère, entièrement loué à présent. Passés les ajustements nécessaires dans des logements neufs, les locataires se montrent très satisfaits de la qualité de ces logements. L'un des locataires ayant acheté un logement dans la région, un appartement sera libre à partir du 1er octobre.

VII) <u>Boulangerie : distribution de baguettes</u>

Un boulanger propose d'installer un distributeur automatique de baguettes quelque part dans le village. Compte tenu de la dispersion des hameaux dans notre commune, les conseillers dans leur ensemble jugent difficile de trouver où installer ce distributeur.

VIII) Abri de Jardin à Valécourt

M. le Maire rappelle que l'installation par un particulier d'un abri de jardin excédant la superficie autorisée par le PLU a été faite alors que la demande d'autorisation était encore en cours. Si l'Architecte des Bâtiments de France a donné son accord, au vu du règlement du PLU la DDT l'a refusé. M. le Maire a donc adressé à l'intéressée un arrêté l'enjoignant de démonter cet abri.

M. le maire se déclare extrêmement choqué des réactions de certains habitants qui ont jugé bon de le prendre à partie avec mauvaise foi à ce sujet sur la base de faux bruits et de rumeurs.

IX) Prochain bulletin communal

M. Cornette propose une nouvelle réunion, pour finaliser le contenu du prochain bulletin afin de l'imprimer et le distribuer en juin.

X) Feu de la Saint Jean et Feu d'artifice

La commission des fêtes propose que le feu d'artifice soit tiré le soir du feu de la Saint Jean plutôt que le week-end du 14 juillet. En effet l'assistance est souvent clairsemée les soirs de 14 juillet, de nombreux habitants étant en vacances ou profitant d'un long week-end, ou bien préférant aller voir d'autres feux plus spectaculaires ailleurs, alors que le feu de la Saint Jean attire un public plus nombreux, pour une fête finalement plus conviviale.

La commission propose d'organiser ces deux manifestations le même jour, soit le Samedi 27 Juin.

XI) Marquage au sol

Mme Bessaa souhaite que le marquage au sol soit repeint, certains stops entre autres étant devenus peu visibles.

XII) Incivilités

M. le Maire constate qu'une fois de plus les alentours des équipements sportifs ont été vandalisés. Il invite chacun à être attentif et à intervenir s'il est témoin de ce genre de comportement.

XIII) Aménagement de la circulation à Beaugrenier

M. Dissard rappelle ce qui avait été dit lors d'un précédent conseil à propos de l'urgence de ralentir la circulation à Beaugrenier et d'y sécuriser l'accès des piétons. Il propose la création d'un système de circulation alternée rue de la libération, et d'un feu rouge, solution coûteuse mais inévitable à son avis. Il demande que l'ADTO, ou un autre bureau d'étude, soit sollicité pour proposer une solution.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h. Le prochain conseil municipal est fixé au 7 septembre 2015.